

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 11 mars 2020**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 14
Membres ayant donné procuration : 2
Membres absents excusés : 4



L'an deux mille vingt le onze mars à dix-huit heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le trois mars deux mille vingt, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 18h00.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, Mme BUHAJEZUK, Mme VACCA,
M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. CORAZZA, Mme CORION, M. JURCZAK, M. MEDVES,
et M. TARILLON,

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. HERGAT et M. LORENTZ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES

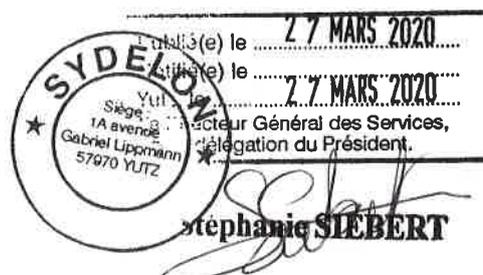
Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. SAPIN a donné procuration à Mme RENAUX

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI a donné procuration à M. CORAZZA



Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THIONVILLE : M. LOUIS et M. FERRERO

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : M. CHEBBAH

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. GLODEN

Suppléante présente dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : Mme FERRY

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Objet : Budget Primitif 2020

Conformément aux informations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 12 février 2020, le budget primitif 2020 tel que présenté, montre :

- ✓ des dépenses de fonctionnement se montant à **13 243 669,52** euros qui englobent les dépenses liées aux marchés de traitement tous flux confondus et aux marchés de transport et traitement des déchets issus des déchetteries, aux dépenses à caractère général et aux dépenses de personnels.
- ✓ des recettes de fonctionnement à hauteur de cette même somme, correspondant à la cotisation des membres, à leur participation relative aux marchés de prestation et aux versements issus de la valorisation des déchets.
- ✓ des dépenses d'investissement à hauteur de **312 226,16** euros pour l'acquisition de mobilier, de matériel informatique et d'une étude relative au traitement et à la valorisation des déchets sur le territoire, ainsi que des écritures d'ordre.
- ✓ des recettes d'investissement à hauteur de cette même somme provenant du virement de la section de fonctionnement, des amortissements et d'une subvention ADEME.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2020 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE le budget général pour l'exercice 2020 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	13 243 669,52 €
- la section d'investissement à	312 226,16 €

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le 19/03/2020
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 27/03/2020



**Le Président
Michel PAQUET**

